

# Nouvelles de l'Assemblée des gouverneurs

DÉCEMBRE 2009 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 9 DÉCEMBRE 2009



ÉTS - Prototype d'un robot d'exploration sous marin.

## RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2009 (2009-16-AG)

### INFORMATION

#### Doctorat honorifique décerné au recteur de l'UQTR

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont félicité M. **Ghislain Bourque**, recteur de l'UQTR, qui a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Savoie à l'occasion des 22<sup>e</sup> *Entretiens du Centre Jacques-Cartier*, une importante rencontre internationale scientifique, économique et culturelle, présentée dans la région Rhône-Alpes, en France.

#### Modernisation de la *Loi sur l'Université du Québec*

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont été informés de l'état des consultations initiées par les établissements du réseau dans le cadre de la modernisation de la *Loi sur l'Université du Québec*.

### NOMINATIONS

#### L'Assemblée des gouverneurs a nommé :

- au Comité de retraite de l'UQ, M. **Antoine Shaneen**, responsable des laboratoires de génie informatique, comme membre désigné par les employés de l'UQO pour un mandat de 3 ans, soit du 13 décembre 2009 au 12 décembre 2012;
- au Comité de retraite des chargés de cours de l'UQ, M. **Mario Auclair**, directeur du service des ressources humaines, à titre de représentant de l'UQO pour un mandat de 3 ans, soit du 16 décembre 2009 au 15 décembre 2012;
- à titre de membres désignés par l'Assemblée des gouverneurs au Comité de retraite de l'UQ, M. **Michel Bourassa** et M. **Pierre Coulombe** pour un mandat de 1 an, soit du 11 décembre 2009 au 10 décembre 2010;
- au Comité exécutif de l'UQ : M. **Ghislain Bourque**, recteur de l'UQTR, M. **Jean-Pierre Clermont**, conseiller et administrateur de sociétés, Mme **Claire Simard**, directrice générale du Musée de la civilisation, M. **Michel Ringuet**, recteur de l'UQAR et M. **Georges Frenette**, professeur à l'UQAC, pour un mandat de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

### AFFAIRES GÉNÉRALES

#### Doctorats d'honneur

L'Assemblée des gouverneurs a attribué le titre de docteur *honoris causa* sous l'égide de l'UQAC à Mme **Jacynthe Côté**, présidente et chef de la direction de Rio Tinto Alcan, Mme **Monique F. Leroux**, présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins et M. **Pierre Lavoie**, athlète de niveau international et bénévole pour la recherche sur l'acidose lactique.

### AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

#### Ratification des résolutions de la réunion du Conseil des études (2009-6-CET) en date du 2 décembre 2009

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont ratifié les résolutions suivantes du Conseil des études :

2009-6-CET-R-33 Adoption du programme de certificat en histoire de l'art présenté par l'Université du Québec à Trois-Rivières;

2009-6-CET-R-34 Adoption du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en génie de la production automatisée : intégration et automatisation de systèmes présenté par l'École de technologie supérieure;

2009-6-CET-R-35 Adoption du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en génie de la production automatisée : systèmes intelligents présenté par l'École de technologie supérieure;

2009-6-CET-R-36 Modification au programme de maîtrise en génie offert à l'École de technologie supérieure;

2009-6-CET-R-37 Modification au programme de maîtrise en administration des affaires (profil avec mémoire) offert à l'Université du Québec à Montréal;

2009-6-CET-R-38 Entente relative à l'extension à l'Université du Québec à Rimouski du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de management offert à l'Université du Québec à Montréal.



Ville de Montréal

### Émission de diplômes

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont décerné 313 diplômes à des étudiants de l'UQTR (63), l'UQAR (24), l'UQO (97), l'UQAT (94), l'INRS (27) et l'ÉTS (8). Depuis sa fondation en 1969, l'UQ a délivré 493 245 diplômes.

### Protocole d'entente entre l'UQAM et l'UQAR

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQAR à conclure une lettre d'entente avec l'UQAM concernant l'extension à l'UQAR du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité de management offert à l'UQAM.

### AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

#### Programme fédéral d'infrastructure du savoir (PFIS)

Le programme d'infrastructure du savoir est une initiative fédérale visant à renouveler l'infrastructure des collèges et des universités du Canada. Pour le volet université, le programme accorde la préférence

aux projets qui peuvent améliorer la qualité de la recherche et du développement dans l'établissement. Les projets soumis par les institutions québécoises devaient être préalablement approuvés et sélectionnés par le gouvernement du Québec aux fins de financement.

Dans le cadre de ce programme, l'Assemblée des gouverneurs a notamment ratifié, d'une part, la conclusion des conventions d'aide financière pour chaque projet intervenu entre l'INRS et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et, d'autre part, une convention de marge de crédit et une convention de prêt pour l'ensemble des projets intervenus entre l'INRS et Financement – Québec. Les projets qui font l'objet des conventions précitées sont :

- Agrandissement du Centre Énergie Matériaux Télécommunications (EMT) à Varennes;
- Infrastructures fixes d'un laboratoire hydraulique pour le Centre Eau Terre Environnement (ETE) à Québec;
- Entrepôt et atelier pour équipement de terrain pour le Centre ETE dans le parc industriel à Québec;
- Infrastructures de support à l'enseignement et à la recherche scientifique pour le Centre Urbanisation Culture Société (UCS) à Montréal.

### Conclusion d'un bail emphytéotique entre l'UQTR et l'Association des locataires des résidences étudiantes de l'UQTR (ALRÉ)

L'ALRÉ a présenté à l'UQTR un projet de construction d'une nouvelle résidence étudiante, lequel requiert la cession en emphytéose d'un terrain appartenant à l'UQTR. Dans ce contexte, l'Assemblée des gouverneurs a approuvé la conclusion d'une convention d'emphytéose entre l'UQTR et l'ALRÉ d'une durée de 25 ans, à titre gratuit, concernant la parcelle de terrain nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une résidence étudiante par l'ALRÉ.

De plus, le coût de financement du projet est estimé à 3 467 340 \$. Une mise de fonds de 470 000 \$ est fournie par l'Association coopérative d'habitation étudiante des Forges (ACHEF). À ce sujet, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQTR à consentir à ce que l'ACHEF hypothèque son immeuble (1550, rue Père-Marquette) pour un montant de l'ordre de 375 000 \$, dont le remboursement est prévu sur une période d'amortissement de 20 ans, afin de constituer une mise de fonds pour le projet de nouvelles résidences.

Compte tenu que l'UQTR a déjà conclu un bail emphytéotique avec l'ACHEF (novembre 1974) et avec l'ALRÉ (janvier 1979), l'Assemblée des gouverneurs a autorisé les modifications requises aux baux emphytéotiques intervenus entre l'UQTR et ces associations, afin, notamment, que soit cédée la parcelle de terrain (du 1550, rue Père-Marquette) requise au nouveau projet, d'en prolonger leur durée respective pour que leurs termes correspondent au terme de l'emprunt hypothécaire relié au projet de nouvelles résidences et d'ajuster l'obligation de l'UQTR en regard des stationnements à fournir.



ÉTS - Robot marcheur pouvant franchir des escaliers et destiné aux interventions en milieu hostile.

#### **Octroi d'un contrat par l'UQ pour la gestion de l'édifice Henri-Julien à Montréal**

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQ à octroyer un contrat de gestion pour l'édifice Henri-Julien situé à Montréal à la firme OPSIS, pour un montant forfaitaire annuel de 1 002 815\$ couvrant la période du 5 janvier 2010 au 30 avril 2012, avec possibilité de renouvellement pour deux années additionnelles, étant entendu que ce montant sera indexé annuellement.

#### **UQAM - Emprunt pour l'acquisition d'actions de la Société de gestion Marie-Victorin**

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQAM à emprunter une somme de 17 866 666 \$ pour le refinancement du solde d'un emprunt initial de 53 600 000 \$ réalisé par l'UQAM le 10 décembre 1999, pour l'acquisition d'une deuxième tranche de 9 % des actions de la Société de gestion Marie-Victorin.

#### **Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2009-2010**

L'Assemblée des gouverneurs a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateurs externes pour la vérification des états financiers de l'UQ ainsi que la préparation et la vérification des états financiers consolidés et synoptiques de l'Université du Québec et de ses établissements pour l'année financière 2009-2010 selon les termes de leur offre de service en date du 3 novembre 2006.

#### **UQ - Désignation des signataires des affaires de banque**

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé les personnes occupant les postes de direction suivants pour signer les affaires de banque de l'UQ : la présidente, la vice-présidente à l'administration, le vice-président à l'enseignement et à la recherche, le secrétaire général et le directeur des opérations financières, étant entendu que les affaires de banque devront nécessairement porter la signature de deux des personnes occupant les postes précités.

### **RÉUNION SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2009 (2009-17-AG-S)**

L'Assemblée des gouverneurs a :

- adopté les modifications à l'Annexe 6-C *Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*. Ces modifications visent les articles 2.3 « Congé de maternité », 2.10 « Période d'obligation familiale », 4.2 « Maintien du statut de participant actif au cours d'absences temporaires », 4.4 « Cotisations pendant un congé de maternité », 10.7 « Durée du mandat des membres du comité et remplacement » et 10.13 « Rapport annuel ».
- abrogé le règlement général 14 *Registres officiels* compte tenu des dispositions législatives de la *Loi sur les Archives* (L.R.Q. chapitre A-21.1) et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. chapitre A-2.1) rendant non pertinent ce règlement.

Les décisions entreront en vigueur lors de leur publication dans la Gazette officielle du Québec.